

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SALLANCHES (HAUTE-SAVOIE)

OBJET DE L'ENQUETE : PAR ARRETE N° 2020-1073 DU 19/12/2020, LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SALLANCHES A ORDONNE L'OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE **MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**.

LES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET DE MODIFICATION PORTENT SUR :

- LA MODULATION ET LA LIMITATION DU DEVELOPPEMENT DE L'URBANISATION ET LA PRISE EN COMPTE DES LOGEMENTS SOCIAUX A POURVOIR,
- LA CREATION D'UN SECTEUR DESTINE EXCLUSIVEMENT AUX BESOINS MEDICO-SOCIAUX,
- LA REDUCTION DE CERTAINES ZONES U SITUEES EN PERIPHERIE DU TERRITOIRE COMMUNAL,
- LA MODIFICATION DE CERTAINES REGLES DU REGLEMENT ECRIT,
- LA CORRECTION D'UNE ERREUR MATERIELLE SUR LE DOCUMENT GRAPHIQUE ET L'APPLICATION D'UNE DECISION DE JUSTICE,
- LE REJUSTEMENT DE QUELQUES EMPLACEMENTS RESERVES,
- LE CONFORTEMENT DE LA VOCATION ECONOMIQUE DU SECTEUR DE DYNASTAR,
- LA REALISATION D'UN LEXIQUE EN ANNEXE DU REGLEMENT ECRIT.

DES INFORMATIONS PEUVENT ETRE DEMANDEES AUPRES DE MONSIEUR LE MAIRE DE SALLANCHES, SERVICE URBANISME – BP 117 – 74706 SALLANCHES CEDEX – TEL : 04.50.91.03.83.

AU TERME DE L'ENQUETE, LE PLU MODIFIE SERA APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

COMMISSAIRE ENQUETEUR : MONSIEUR BERNARD AUDION A ETE DESIGNE PAR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE.

DATES ET DUREE DE L'ENQUETE : L'ENQUETE SE DEROULERA PENDANT 31 JOURS CONSECUTIFS, DU **MARDI 12 JANVIER 2021 14H00 AU JEUDI 11 FEVRIER 2021 17H00**.

LIEU, JOURS, HEURES ET MODALITES DE L'ENQUETE : LE PUBLIC POURRA CONSULTER LE DOSSIER D'ENQUETE ET CONSIGNER SES OBSERVATIONS SUR LE REGISTRE OUVERT A CET EFFET A LA MAIRIE, A L'ACCUEIL DES SERVICES TECHNIQUES 2EME ETAGE, AUX JOURS ET HEURES D'OUVERTURE SUIVANTS :

DU MARDI AU VENDREDI, DE 8 H 30 A 12 H 00 ET DE 13 H 30 A 17 H 30, ET LE SAMEDI DE 9 H 00 A 12 H 00.

LE PUBLIC POURRA EGALEMENT ADRESSER SES OBSERVATIONS PAR ECRIT A L'ATTENTION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR EN MAIRIE 30 QUAI DE L'HOTEL DE VILLE - B.P. 117 - 74706 SALLANCHES CEDEX ET CE, AVANT LA CLOTURE DE L'ENQUETE.

UN ACCES GRATUIT AU DOSSIER SERA GARANTI SUR UN POSTE INFORMATIQUE ACCESSIBLE AUX JOURS, HEURES ET LIEU INDIQUES CI-DESSUS.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR : LE COMMISSAIRE ENQUETEUR SE TIENDRA A LA DISPOSITION DU PUBLIC POUR RECEVOIR SES OBSERVATIONS EN MAIRIE, SERVICES TECHNIQUES 2EME ETAGE, LES :

- **MARDI 12 JANVIER 2021 DE 14H00 A 17H00**
- **SAMEDI 23 JANVIER 2021 DE 9H00 A 12H00**
- **MERCREDI 3 FEVRIER 2021 DE 14H00 A 17H00**
- **JEUDI 11 FEVRIER 2021 DE 14H00 A 17H00**.

SITE INTERNET : LE DOSSIER DEMATERIALISE POURRA ETRE CONSULTE ET TELECHARGE SUR LE SITE : [HTTPS://WWW.REGISTRE-DEMATERIALISE.FR/2257](https://www.registre-dematerialise.fr/2257). LE DEPOT DE CONTRIBUTIONS POURRA AVOIR LIEU DIRECTEMENT SUR LE REGISTRE DEMATERIALISE SECURISE.

LE PUBLIC POURRA AUSSI TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PENDANT LA DUREE DE L'ENQUETE VIA L'ADRESSE COURRIEL DEDIEE SUIVANTE : ENQUETE-PUBLIQUE-2257@REGISTRE-DEMATERIALISE.FR. LES OBSERVATIONS TRANSMISES PAR COURRIEL SERONT PUBLIEES DANS LE REGISTRE DEMATERIALISE ET CONSULTABLES A L'ADRESSE : [HTTPS://WWW.REGISTRE-DEMATERIALISE.FR/2257](https://www.registre-dematerialise.fr/2257).

CONDITIONS DE CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SERONT TENUS A LA DISPOSITION DU PUBLIC A LA MAIRIE DE SALLANCHES ET EN PREFECTURE DE HAUTE-SAVOIE AUX JOURS ET HEURES HABITUELS D'OUVERTURE ET CE, PENDANT UN AN A COMPTER DE LA DATE DE CLOTURE DE L'ENQUETE. ILS SERONT EGALEMENT PUBLIES PENDANT UN AN SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE SALLANCHES : [HTTPS://WWW.REGISTRE-DEMATERIALISE.FR/2257](https://www.registre-dematerialise.fr/2257).